



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux le Mardi 24 du mois de Mai à dix-huit heures et dix-huit minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 18 mai 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Eveline CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient absents : MM. Jacques RAMAYE, Marie- Joël TAVARS, Bernard RAYAPIN.

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Grégory MANICOM), Marie-Michelle HILDEBERT (Jean ANZALA), Jérôme Thierry CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Justine BENIN (Pinchard DEROS) .

Etaient absentes excusées : MM. Elsa SUARES, Seetha DOULAYRAM,

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absentes Excusées :	Absents :
35	26	04	02	03

Le quorum étant atteint, vingt-six (26) Conseillers étant présents, quatre (04) représentés, deux (02) absentes excusées et trois (03) absents, Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Programmation 2022 du Contrat de Ville

16/DCM 2022/65

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Contrat de Ville impacte la vie sociale de la commune du Moule, tant par sa programmation que celle des associations.

Considérant que ce dispositif anime les quartiers prioritaires et modifie la vie de leurs habitants.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220524-16DCM202265-DE
Date de télétransmission : 08/06/2022
Date de réception préfecture : 08/06/2022

Notifiée et publiée le 08/06/2022

Considérant que depuis 2016, chacune des actions de la programmation intervient à son niveau sur un des 3 piliers du Contrat de Ville, « Cohésion Sociale », « Développement économique et emploi », « Renouvellement urbain et cadre de vie ».

Considérant que les actions contribuent à lutter contre les discriminations, renforcent l'égalité des chances et prennent en compte, les familles, les jeunes et les seniors des quartiers prioritaires.

Considérant que le Contrat de Ville permet d'exprimer les besoins des quartiers, de soutenir les projets, de porter collectivement des améliorations, profitant à l'ensemble de la population (les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes âgées, les couples, les personnes seules, etc...).

Considérant que les associations contribuent, au même titre que la ville, à la bonne articulation de ce projet. Que par leurs ressources, elles répondent aux problématiques de la précarité et constituent un espace d'initiatives et d'échanges, à partir des besoins des habitants.

Considérant que depuis 2016, celle-ci se mobilisent et proposent des actions favorables à la mixité sociale et au bon fonctionnement territorial.

Considérant que les orientations de l'appel à projets 2022 s'organisent autour des piliers suivants :

I- Cohésion sociale

Proposer :

Des actions en direction des personnes isolées, âgées, en situation de handicap

- Actions de prévention de la santé (information, sensibilisation, dépistage),
- Participation des personnes aux activités de leur quartier.

Des actions en direction de la jeunesse des quartiers prioritaires

- Prise en charge des jeunes en échec scolaire,
- Actions de prévention des conduites délictueuses ou addictives.

Des actions autour de la parentalité

- Accompagner et soutenir les parents isolés dans leur rôle,
- Accompagner les familles sur le numérique.

II- Cadre de vie et renouvellement urbain

Favoriser la mise en œuvre de projets permettant l'amélioration du cadre de vie,
Permettre aux habitants de s'approprier les espaces publics.

III- Développement économique et emploi

Projets favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire.

Considérant que suite à l'appel à projet lancé le 15 février 2022 et au Comité de pilotage (COPIL) du 04 avril 2022, les actions retenues sont déclinées dans le tableau figurant dans le support annexé à la présente délibération.

Considérant que la Commission Contrat de Ville s'est prononcée favorablement sur ce point le lundi 23 Mai 2022.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'approuver la Programmation 2022 du Contrat de Ville.

Article 2 : De valider l'appel à projet devant être lancé au titre de l'année 2022.

Article 3 : D'approuver le montant des subventions sollicitées par les différents porteurs de projets d'une part et d'autre part permettre au Maire de signer les conventions et documents relatifs à la programmation 2022.

Article 4 : Le Maire et Le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 24 Mai 2022



Le Maire,

Gabrielle LOUIS - CARABIN
Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220524-16DCM202265-DE
Date de télétransmission : 08/06/2022
Date de réception préfecture : 08/06/2022

Notifiée et publiée le 08/06/2022

REFERENT DE L'ACTION	Instituteur du projet/ Nom de l'association	Thématique	Fréquence	Montant total du projet	Montant Sub	ANCT	Ville du Meuble	DAC	Conseil Départemental		
SPORT											
FOSTIN SYVAIN	Insertion par le Taekwondo des jeunes des quartiers dits sensibles Mouli Teakwondo Club	Education – Sport - Jeunesse	PD	22480,00 €	20 000 €	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4000,00 €	3 800,00 €
L'HELGOUALCH Gwenaël	Développement de l'identité de la mer - MOLEM GLISS	Education – Sport - Jeunesse	RN	18 850,00 €	18 450,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Alain ARCONTE	le football en soutien aux études Club Sportif Mouléen	Education – Sport - Jeunesse	PD	30000,00 €	15 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
GERONTOLOGIE											
AKKAZ AIDE A DOMICILE	Cohésion cadre de vie et renouvellement urbain sur la ville DU MOULE - AKKAZ AIDE A DOMICILE	Cadre de vie Tranquillité et Sécurité Publique	PD	27 200,00 €	21 300,00 €	5000	5000	6000	6000		
Marie-Aimée LAWSON - BODY	Un répit en faveur des "aidants" des personnes âgées et handicapées, à travers la plateforme ANAATIS- ASSOCIATION TRAVAIL&PARTAGE SERVICES	Santé	PD	67 153,00 €	67 115,00 €	8 000,00 €	8000	4 000,00 €	4 000,00 €		
DROIT/SANTE											
Carole CABARRUS	- Bokantaj "bay coco pou savon - MAIRIE DU MOULE	Participation des habitants – Citoyenneté	PD	8 800,00 €	8 800,00 €	4 000,00 €	4000	1 800,00 €	1 800,00 €		
Devrick FAHRASMANE	J'aime bouger au Moule CR UFOLEP TLES DE GUADELOUPE	Santé	PR	64 390 €	36 000 €	36 000 €	10 000 €			3 000,00 €	3 000,00 €

CULTURE

A
 976-219711173-20220524-16DCM20226-5-DE
 Date de télétransmission : 09/06/2022
 Date de réception préfecture : 08/06/2022

CADET Aurélie	Choïfje, Sonjé, Kyenbé, Viv / Se Souvenir, se Rappeler... Résister... Vivre » COMPAGNIE LA MANGROVE	Culture	PD	13 412 €	10 000 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 000,00 €	1 000,00 €	
Jean-Fred KASTRY	- La musique pour tous ! - DEFI CERFIM	Culture	PD	37 800,00 €	29 000,00 €	9 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00	10000	2000	
Carole CABARRUS	- Le temps d'une pause programmation ludique et pédagogique -parent- enfant - MAIRIE DU MOULE CDH	Education – Sport - Jeunesse	PD	28 270,00 €	28 270,00 €	10 000,00 €	5000					
DIELINA Marius	Le Voyage artistique Affaires Culturelles	Culture	PD	6 900,00 €	6 900,00 €	5000	3 900,00 €	1 500,00 €	1 500,00	2 900,00 €	3 000,00 €	
Martine FAZER	Moul Urban Art - ECLATS DE QUARTIERS	Culture	PD	24 750,00 €	24 300,00 €	15 000,00 €	7 000,00 €				2 000,00 €	2 000,00 €
Martine FAZER	- Patrimoine opéra - ECLATS DE QUARTIERS	Culture	PD	16 450,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	
HARRYS Nici	- Handi-Graff "Nou ka divé" pour les jeunes en situation de handicap des quartiers prioritaires du Moule - SERAC	Culture	PD	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €				2 000,00 €	2 000,00 €

PIILER/DEW/EGO ET EMPLOI/
ENTREPRENARIAT/FORMATION

FRANCIS Méline	- Coopérative Initiative Jeunes - COOPERATIVE INITIATIVES JEUNES	Emploi – Développement économique	PD	27 570,00 €	27 570,00 €	9190	5000	9190	5 000,00 €			
----------------	--	---	----	-------------	-------------	------	------	------	------------	--	--	--

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220524-16DCM202265-DE
Date de télétransmission : 08/06/2022
Date de réception préfecture : 08/06/2022

Marie-Stella ARCHIMEDE	- Cycle de rencontres de la vie associative - MAIRIE DU MOULE	Pilotage, Ingénierie, Ressources et Evaluation	PD	8 000,00 €	8 000,00 €	4000	4000	1 000,00 €	1 000,00				
---------------------------	---	---	----	------------	------------	------	------	------------	----------	--	--	--	--

ACTIONS VILLE

ACTIONS ASSOCIATION

PARTICIPATION VILLE	66 800,00 EUROS
PARTICIPATION ETAT	110 000,00 EUROS
PARTICIPATION ETAT PRE	120 000,00 EUROS

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220524-16DCM202265-DE
Date de télétransmission : 08/06/2022
Date de réception préfecture : 08/06/2022